

# Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	<b>: 10</b>
<i>présents</i>	<b>: 7</b>
<i>représentés</i>	<b>: 0</b>
<i>votants</i>	<b>: 7</b>
<i>Pour</i>	<b>: 7</b>
<i>Contre</i>	<b>: 0</b>
<i>Abstentions</i>	<b>: 0</b>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trois février deux mil vingt-six à 20h30, suivant convocation en date du vingt-sept janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSAUD Sébastien

*Membres excusés ayant donné pouvoir* :

*Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr VERHELST Eduard

*Date de convocation du Conseil Municipal* : le 27 janvier 2026

*Secrétaire de séance* : Mr CHARIAL Nicolas

### Délibération 2026/003 en date du 3 février 2026

#### Approbation du programme d'actions 2026 pour les forêts relevant du régime forestier

Madame le Maire donne lecture du programme d'actions pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement forestier. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers et conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières.

Travaux sylvicoles en investissement :

- Fourniture de plants de pommier sauvage – Localisation : 1A
- Fourniture de plants de chêne sessile – Localisation : 1A
- Fourniture de plants de merisiers – Localisation : 1A
- Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles – Localisation : 1A
- Régénération par plantation : mise en place des plants – Localisation : 1A
- Dégagement manuel de plantation – Localisation : 1A

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'ensemble du programme d'actions de l'ONF prévu pour l'année 2026.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 3 février 2026

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20260203-2026-003-DE  
Date de réception préfecture : 05/02/2026